

REPONSE

DE

T. R. PIERRE BECKX Gén S. J.

Fiesole, le 9 Juillet, 1883,

Monsieur l'abbé,

Le T. R. Père Général a reçu votre lettre du 19 Juin, à laquelle il me prie de répondre en son nom.

Il n'est pas nécessaire qu'une congrégation fasse un noviciat ou une épreuve de deux ans(1). La seule condition préalable est, qu'elle soit organisée dans la paroisse, avec l'approbation de l'Evêque, et alors le diplôme est donné pour l'agrégation ou l'affiliation de la dite Société à la Congrégation *Prima Primaria* de Rome.(2).....

[1] Condition spécifiée à la page 47e du Mantel des Congrégations.

[2] Pour diplôme, s'adresser au T. R. Père Général des Jésuites, désignant le vocable adopté et le genre de la société. -- Ce diplôme doit être affiché ans l'église.